

EN GRÈVE LE 14 MAI !

À partir du 14 mai, la loi sur l'école dite de la "confiance" passera au Sénat après avoir été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale. Les amendements déposés par les sénateurs et sénatrices n'améliorent absolument pas la loi voulue par Blanquer et le gouvernement. Au contraire, ils introduisent de nouveaux pièges et notamment plus de flexibilité pour les personnels AESH et les enseignant.e.s, un statut de supérieur.e hiérarchique attribué aux directeurs et directrices.

Notre message face à cette loi fourre-tout qui vise à dynamiser le service public d'éducation doit être clair : nous n'en voulons pas. Alors le 14 mai nous serons en grève et nous ne nous arrêterons pas là.

Dès le 14 mai, nous devons réaffirmer clairement notre opposition à cette loi en rejoignant les collègues mobilisés. **L'objectif, c'est d'amener le gouvernement à un retrait total.** Pour cela, nous devons mettre une pression maximale sur Blanquer en entrant massivement dans la grève et en multipliant les initiatives publiques. Ce qui peut faire plier le gouvernement, c'est une grande vague de grèves dans l'éducation, soutenue par l'ensemble de la société. Il n'y a pas de recette miracle mais il est indispensable de continuer à expliquer la loi autour de nous pour amplifier la convergence entre les personnels de l'éducation en lutte et les parents d'élèves mobilisés.

Pour rappel, la loi sur l'école de la confiance c'est :

➤ **article 1** : une attaque contre la liberté d'expression des enseignant-es, qui voudrait imposer un devoir d'exemplarité. Les députés ont en profité pour ajouter des amendements pour mettre dans toutes les classes des drapeaux tricolores et les paroles de la *Marseillaise*. Alors que des enseignant-es chargé-es de direction ont subi des sanctions pour avoir critiqué le projet de loi Blanquer, on peut craindre que cet appel à l'exemplarité permette à la hiérarchie de mettre une pression supplémentaire sur les personnels.

➤ **article 3** : la scolarisation obligatoire à 3 ans, prétexte au financement des écoles maternelles privées sous contrat à hauteur de dizaines de millions d'euros, c'est autant de moins pour le public.

➤ **article 5** : création des « PIAL » (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés) qui augmenteraient la précarité des conditions de travail des AESH et fragiliseraient la prise en charge des élèves qu'elles-ils accompagnent.

➤ **article 6** : la création des établissements publics locaux d'enseignement international (EPLI), écoles internationales élitistes implantées dans des quartiers plutôt favorisés et financées par l'Union européenne ou d'autres organisations internationales.

➤ **article 6 quater** : le regroupement possible d'un collège et des écoles du secteur sous l'autorité du principal du collège. La gestion collective par les conseils des maîtres et les conseils d'école serait complètement dénatée.

➤ **article 14** : CDD pour les assistant-e-s d'éducation qui préparent des concours d'enseignement avec un statut et un salaire au rabais tout en assurant des missions d'enseignement dès l'année du master 1.

En Île-de-France, la mobilisation ne faiblit pas : des assemblées générales par ville ou par arrondissement réunissent de nombreuses et nombreux collègues, des réunions d'information avec les parents, des rassemblements de quartier, des manifestations de ville continuent d'être organisées, les journées de grève sont suivies avec de nombreuses écoles fermées.

AVEC OU SANS AMENDEMENT, COMBATTONS LA LOI BLANQUER !